**Protocole simplifié de lutte contre le harcèlement**

**Circonscription de Maromme**

**Documents d’appui**

* Protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles et les établissements publics locaux d’enseignement. EDUSOL juillet 2013
* Adaptation de la méthode de la préoccupation partagée créée par Anatol Pikas

Ce protocole est à mettre en place quand la situation de harcèlement a été identifiée en tant que telle, que le mot « harcèlement » a été évoqué par la famille par exemple.

**Rappel de la définition du harcèlement**

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Elle est le fait d’un ou plusieurs élèves à l’encontre d’une victime qui ne peut se défendre.

Il y a 3 caractéristiques :

* La répétition
* Le rapport de force
* L’isolement de la victime

**Etapes pour prendre en compte une situation de harcèlement**

1. Accueillir la victime et sa famille pour qu’elles soient écoutées. Cette prise de contact doit être réalisée dès que la situation est connue. Le rendez-vous, l’information doit être donnée « de vive voix » pour ne pas laisser les familles démunies. Il faut qu’il y ait un échange qui se veut rassurant.
2. Recueillir la parole de l’ensemble des adultes de la communauté scolaire (temps périscolaire, atsem, éducateurs…) pour pouvoir croiser les informations. Les protocole mis en place devra d’ailleurs être connu de tous.
3. Définir le protocole d’intervention avec les personnes concernées.
4. S’inspirer de la méthode PIKAS. Lorsqu’une situation d’intimidation a été portée à la connaissance de l’école, l’élève victime et sa famille sont reçus pour recueillir les noms des élèves qui l’embêtent.
   * Les enseignants impliqués ou le directeur ou une autre personne désignée (pôle ressource) rencontre individuellement les intimidateurs présumés sans porter d’accusation. On recherche ensemble « la préoccupation partagée » (cf détail de la mémoire, exemple de phrase type à dire) et les suggestions de réponse à apporter.
   * Puis le/les référents s’entretiennent avec l’élève victime
   * Suite des entretiens avec les élèves ou l’élève harceleur(s)
   * Bilan/résultat/remédiations/accompagnement de l’ensemble des élèves concernés et de leurs familles.